

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

DIX-HUITIÈME SESSION

Documents officiels



**DEUXIÈME COMMISSION, 921<sup>e</sup>  
SÉANCE**

Mardi 12 novembre 1963,  
à 10 h 55

**NEW YORK**

SOMMAIRE

	Page
Point 33 de l'ordre du jour: Développement économique des pays sous-développés (suite): e) Création d'un fonds d'équipement des Nations Unies: rapport du Comité pour un fonds d'équipement des Nations Unies (suite). . . . .	267

Président: M. Ismael THAJEB (Indonésie).

POINT 33 DE L'ORDRE DU JOUR

Développement économique des pays sous-développés (A/5532) [suite]:

e) Création d'un fonds d'équipement des Nations Unies: rapport du Comité pour un fonds d'équipement des Nations Unies (E/3790 et Add.1 et 2, A/5536, A/C.2/L.738 et Corr.1 et Add.1 à 4) [suite]

1. M. PERERA (Ceylan) dit que la longue histoire des propositions tendant à créer un fonds d'équipement des Nations Unies ne comporte que des déceptions pour les pays en voie de développement. Bien que les pays industriels aient rejeté ces propositions à la quasi-unanimité, les pays en voie de développement persévéreront dans leurs efforts, car ils ont la conviction que les institutions actuelles ne suffisent pas à assurer le financement du développement. Les mesures prises en vue de supprimer les obstacles aux exportations des pays en voie de développement ne sauraient, à elles seules, satisfaire leurs besoins croissants en devises. Au cours des quelques prochaines années, l'assistance financière devra couvrir une proportion croissante de ces besoins, car il faut du temps pour que les travaux de développement stimulent les exportations. De plus, une part importante des capitaux fournis par les pays développés leur revient par suite de la demande accrue de leurs biens et services et contribue ainsi directement à leur croissance économique.

2. Les pays développés devraient fournir ces capitaux en quantités suffisantes et à des conditions acceptables par les pays en voie de développement. La meilleure manière d'atteindre ce but serait de créer un fonds multilatéral placé sous le contrôle direct de l'ONU et fonctionnant conformément aux principes et aux objectifs de la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi la délégation ceylanaise s'est jointe aux auteurs du projet de résolution (A/C.2/L.738 et Corr.1 et Add.1 à 4), étant entendu que celui-ci n'implique pas l'abandon de l'idée de créer un fonds d'équipement distinct, qui constitue le thème de résolutions antérieures de l'Assemblée générale.

3. L'une des vertus de l'assistance multilatérale fournie par les institutions des Nations Unies, vertu

à laquelle des événements récents ont donné une importance accrue pour Ceylan, est qu'elle ne s'accompagne d'aucune pression politique ni d'autres considérations étrangères. La confiance accordée par les milieux autorisés ceylanais à la valeur de l'assistance bilatérale a récemment été ébranlée quelque peu à la suite du retrait unilatéral de cette assistance par un grand et généreux pays donateur. Quelles que soient les raisons qui, aux yeux du pays donateur, justifient une telle mesure, le retrait unilatéral de l'assistance bilatérale peut causer de très graves difficultés aux petits pays en voie de développement comme Ceylan et peut jeter dans des programmes urgents de développement économique un désordre hors de proportion avec l'importance de l'assistance retirée. C'est pourquoi, au cours de la Décennie des Nations Unies pour le développement, la plus lourde responsabilité grève toute mesure comportant le retrait, pour quelque raison que ce soit, de l'assistance économique. Naturellement, le Gouvernement ceylanais accueillera comme par le passé et acceptera avec gratitude l'assistance bilatérale que lui fourniront des nations amies, mais il serait heureux de voir augmenter l'assistance multilatérale accordée par l'intermédiaire des rouages des Nations Unies, car cette assistance dépend non du jugement politique d'un seul pays, mais du jugement collectif des Etats Membres.

4. M. AYARI (Tunisie) appuie le projet de résolution, qui porte sur des questions de procédure plutôt que sur des questions de fond. Il est grand temps que la communauté internationale procède à une étude de l'ensemble des mouvements de capitaux à long terme vers les pays en voie de développement. Cette étude devrait tenir compte des capitaux transférés par l'Organisation des Nations Unies et les institutions internationales de financement, ainsi que de ceux fournis dans le cadre d'accords régionaux, sous-régionaux et bilatéraux. L'objet d'un fonds d'équipement est moins d'accroître les ressources disponibles pour le développement que d'en faire le meilleur usage possible.

5. La simple transformation du Fonds spécial en fonds d'équipement ou l'élargissement de son mandat afin qu'il puisse exercer des activités d'investissement pose des problèmes, en raison de la différence fondamentale entre le préinvestissement et l'investissement. Les activités du Fonds spécial consistent en travaux de recherche et en études sur les possibilités de réalisation qui sont destinées à préparer le terrain pour des investissements éventuels. L'investissement proprement dit exige un examen plus technique des projets afin d'en évaluer la rentabilité ainsi que les incidences économiques, financières et sociales. En ce qui concerne l'Afrique, le besoin le plus urgent est d'effectuer des études de préinvestissement, comprenant des projets pilotes, car l'économie des pays africains ne permet pas encore d'y procéder à des investissements industriels de grande envergure. En conséquence, si l'on décide de transformer

le Fonds spécial en fonds d'équipement, il importera que le Fonds poursuive ses activités de préinvestissement.

6. La délégation tunisienne attache une importance à trois points, dont devrait tenir compte l'étude demandée dans le projet de résolution. Premièrement, elle préconise la méthode dite "par projet" adoptée par la Banque et ses filiales, plutôt qu'une méthode d'ensemble portant sur l'intégralité des programmes de développement. Cependant, les projets ne doivent pas être étudiés séparément et doivent être rattachés aux programmes généraux de développement. Deuxièmement, la délégation tunisienne pense qu'il serait dangereux pour les Nations Unies et pour les pays intéressés d'envisager l'investissement sous un angle purement politique et estime qu'il est préférable d'aborder méthodiquement les projets en se fondant sur l'étude de leur rentabilité et des possibilités de réalisation. Troisièmement, l'étude devrait tenir compte de l'évolution de la Banque et de ses filiales et du rôle grandissant de l'Association internationale de développement.

7. Au cours de la séance précédente, le représentant de la Suède a mentionné la possibilité d'établir un lien entre l'Organisation des Nations Unies et les programmes bilatéraux d'investissement. Ce serait là un excellent sujet de recherche, car il importe d'assurer la coordination des activités de l'ONU et des transferts bilatéraux de capitaux.

8. M. SIMHA (Inde) dit que sa délégation est favorable à la création d'un fonds d'équipement distinct plutôt qu'à la transformation du Fonds spécial en fonds d'équipement. Cependant, étant donné qu'il importe de créer rapidement ce fonds et qu'on s'accorde en général à reconnaître la nécessité d'entreprendre une étude sur la transformation du Fonds spécial, la délégation indienne s'est jointe aux auteurs du projet de résolution dont la Commission est saisie et appuiera une étude s'inspirant de la formule "aucun préjugé, aucun engagement".

9. Le rapport du Comité pour un fonds d'équipement des Nations Unies sur sa troisième session (A/5536), notamment les paragraphes 6 et 7 de ce rapport, montrent la nécessité d'accroître l'assistance pour le développement et de prendre de nouvelles dispositions sur le plan des institutions. Les auteurs du projet de résolution n'entendent pas critiquer les institutions actuelles ni les formes que revêt l'assistance, mais bien répondre au besoin d'accélérer les mouvements de capitaux vers les pays en voie de développement. Ce qu'ils veulent, ce n'est pas que les fonds soient détournés des voies actuelles, mais bien que le courant total de l'assistance subisse un net accroissement. A cet égard, les pays en voie de développement eux-mêmes pourraient s'efforcer davantage d'augmenter leurs propres ressources.

10. M. CHANG (Chine) appelle l'attention de la Commission sur les commentaires formulés par son gouvernement — et reproduits dans l'annexe au rapport du Secrétaire général (E/3790) — concernant le projet de statuts d'un fonds d'équipement tel qu'il figure dans le rapport du Comité pour un fonds d'équipement des Nations Unies sur sa deuxième session (E/3654). C'est aux pays en voie de développement eux-mêmes qu'il appartient au premier chef d'atteindre l'objectif d'une croissance économique accélérée, mais ils ont besoin pour cela de l'aide des pays développés. Bien que l'accroissement progressif

du courant de l'assistance à long terme fournie par différentes sources soit encourageant, il demeure encore insuffisant par rapport aux besoins toujours plus grands. C'est pourquoi il reste nécessaire de créer un fonds d'équipement des Nations Unies. Le principe de la création de ce fonds a été posé dans la résolution 1521 (XV) de l'Assemblée générale, que la Chine a appuyée. Les seules divergences d'opinion portent sur des questions de méthode. Une étude des mesures pratiques propres à transformer le Fonds spécial en fonds d'équipement serait, semble-t-il, un pas dans la bonne direction. La délégation chinoise appuie donc le projet de résolution.

11. M. BOIKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) rappelle que, dans les résolutions 1219 (XII) et 1240 (XIII), l'Assemblée générale a envisagé la possibilité de transformer le Fonds spécial en fonds d'équipement en prévoyant un nouvel examen de la portée et des opérations futures du Fonds. Différentes formes d'activité ont été envisagées. Le Fonds spécial se consacre surtout au préinvestissement et a fourni une assistance considérable aux pays en voie de développement en déterminant les projets d'investissement les plus rentables du point de vue économique. Toutefois, les sommes dépensées par le Fonds spécial et les pays bénéficiaires seraient gaspillées si les projets n'étaient pas rapidement mis à exécution. Il est donc de plus en plus urgent de procéder à un nouvel examen de la portée et des opérations du Fonds spécial.

12. S'il n'est pas possible de créer un fonds d'équipement distinct, il convient de transformer le Fonds spécial en renforçant ses activités dans le domaine du financement du développement. Une transformation de ce genre permettrait d'appliquer la résolution 1521 (XV), par laquelle l'Assemblée générale a décidé en principe de créer un fonds d'équipement des Nations Unies. Cependant, la création de ce fonds devrait être précédée d'une étude détaillée de sa politique financière, de sa gestion, de son organisation et de sa composition. A ce propos, M. Boiko rappelle les commentaires du Gouvernement ukrainien — reproduits dans le rapport du Secrétaire général (E/3790) — sur le projet de statuts d'un fonds d'équipement. Ce fonds devrait avoir des objectifs et des principes entièrement nouveaux. Il devrait avoir pour objet d'aider les pays en voie de développement à créer un secteur industriel puissant et une agriculture moderne et s'attacher tout particulièrement au secteur public.

13. Aucune restriction de caractère politique ne devrait être imposée au fonds envisagé et celui-ci devrait être fondé sur le principe de l'universalité. Il est illogique qu'au cours de la Décennie des Nations Unies pour le développement l'assistance offerte par certains Etats soit refusée. L'attitude de certains pays à cet égard est contraire aux intérêts des pays en voie de développement et ne repose sur aucun fondement juridique. Le caractère discriminatoire du libellé de l'article VIII du projet de statuts, relatif à la composition du fonds, contredit les dispositions de l'article XII, qui mentionne les règles et politiques financières de l'Organisation des Nations Unies. Le règlement financier permet d'accepter même des dons provenant de particuliers. Il est donc illogique de priver des Etats souverains du droit de verser des contributions. La délégation ukrainienne est opposée à la disposition du paragraphe premier de l'article III du projet de statuts qui permettrait au fonds d'entrer en relation avec des sociétés privées

établies sur le territoire d'un Etat participant. Les intérêts privés sont parfois opposés aux intérêts du développement économique d'un pays, et le fonds ne devrait traiter qu'avec les organismes publics et les gouvernements. L'existence de trois groupes d'Etats dans le monde devrait se refléter dans les principes directeurs du fonds et être mentionnée dans ses statuts. La délégation ukrainienne appuie l'idée de contributions volontaires, qui donneraient au fonds une certaine souplesse et permettraient aux pays sous-développés de recevoir une assistance de tous les pays.

14. La délégation ukrainienne appuie le projet de résolution dont la Commission est saisie.

15. M. EL BANNA (République arabe unie) souligne que l'Assemblée générale a décidé de créer un fonds d'équipement, et qu'un projet de statuts a été rédigé, mais qu'en dépit de l'appel lancé par le Conseil économique et social dans sa résolution 921 (XXXIV) les pays hautement développés maintiennent leur opposition à la proposition. Pourtant, les besoins croissants de devises des pays en voie de développement doivent être satisfaits si l'on veut atteindre les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement dans un véritable esprit de coopération internationale. L'expansion des opérations de prêt des organes internationaux actuels est la bienvenue, mais une grande partie de l'aide au développement devrait être mise en commun et dispensée par l'Organisation des Nations Unies. L'assistance internationale deviendrait ainsi une entreprise authentiquement coopérative de tous les pays quels que soient leur idéologie et leur stade de développement. Un fonds d'équipement des Nations Unies ne ferait pas concurrence aux autres formes d'aide internationale, régionale ou bilatérale, mais les compléterait au contraire. Ce fonds comblerait quantitativement et qualitativement une lacune importante dans le système actuel. Etant donné que le Fonds spécial a déjà acquis une expérience considérable dans les activités de préinvestissement, il serait logique que ses fonctions s'étendent au domaine de l'investissement proprement dit. L'étude de sa transformation éventuelle pourrait être un guide très utile pour la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

16. L'ensemble de ces considérations a déterminé la délégation de la République arabe unie à se joindre aux auteurs du projet de résolution.

17. M. SELMECI (Hongrie) rappelle que la délégation hongroise a maintes fois appuyé l'idée d'un fonds d'équipement des Nations Unies. Les résolutions que l'Assemblée générale et le Conseil ont adoptées à cet égard depuis 1948 n'ont pas abouti aux résultats recherchés. L'AID a été créée en dehors des Nations Unies, mais elle n'a pas réussi à satisfaire les pays en voie de développement étant donné sa direction défectueuse — 52 p. 100 des voix y sont détenues par quatre puissances — et la distribution inéquitable de ses fonds. On a compris que les institutions financières existantes ne sont pas suffisamment démocratiques et sont incapables de faire face aux besoins des pays en voie de développement. C'est de là qu'a surgi l'idée de créer un fonds d'équipement placé sous le contrôle politique de l'Assemblée générale et auquel tous les Etats auraient accès avec des droits de vote égaux. L'accord de nombreuses délégations sur la création du Fonds spécial a été provisoire. Le Fonds a été créé à l'origine comme solution de compromis entre les partisans et les adversaires

d'un fonds d'équipement, ce qui se dégage clairement de la résolution 1219 (XII), confirmée par la résolution 1240 (XIII) de l'Assemblée générale. Ces résolutions ont établi une base juridique pour la proposition tendant à créer un fonds d'équipement à partir du Fonds spécial.

18. La délégation hongroise accueille avec faveur le projet de résolution. L'étude proposée constituera un nouveau pas important vers la création d'un fonds d'équipement. De nombreux pays en voie de développement ne sont pas satisfaits du Fonds spécial. En raison de sa structure, de son mandat et de sa politique, il se concentre sur des activités de préinvestissement de petite envergure plutôt que sur des projets industriels. Mais il s'agit d'un organe des Nations Unies qui manie d'importantes contributions versées par les pays développés et les pays en voie de développement. Ce qui s'impose, c'est un changement fondamental de ses règles et de ses objectifs, comme l'a fait observer le représentant du Brésil au Comité pour un fonds d'équipement des Nations Unies.

19. La délégation hongroise appuie les vues exprimées au paragraphe 37 du rapport du Comité pour un fonds d'équipement des Nations Unies (A/5536) relatives à la portée de l'étude proposée. La délégation hongroise espère qu'une organisation entièrement nouvelle sera établie. Elle devra être ouverte à tous les pays et la composition de son organe directeur devra respecter le principe d'une répartition géographique équitable. Les contributions devront être volontaires. Son objectif essentiel devra être d'encourager le développement industriel dans les pays en voie de développement. Elle devra mettre l'accent sur l'expansion du secteur public et accorder des prêts à long terme et à faible intérêt, ou même sans intérêt, aux pays en voie de développement.

20. A ces conditions, la délégation hongroise est disposée à appuyer le projet de résolution, ainsi que la proposition de proroger le mandat du Comité pour un fonds d'équipement des Nations Unies.

21. M. ZELLEKE (Ethiopie) note que l'idée de créer un fonds d'équipement des Nations Unies a surgi pour la première fois à une époque où les problèmes du développement et de son financement n'étaient pas clairement compris. En conséquence, la proposition n'a pas recueilli l'appui nécessaire. En guise de compromis, le Fonds spécial a été créé surtout en vue de financer des activités de préinvestissement. Ces activités sont évidemment importantes, mais elles postulent l'existence de capitaux pour les investissements proprement dits. Chaque dollar consacré au préinvestissement multiplie le potentiel d'investissement du pays bénéficiaire. Dans de nombreux pays en voie de développement, la pénurie de capitaux se fait de plus en plus aiguë. Bien souvent, ces pays doivent abandonner les enquêtes préliminaires à des projets rentables en raison du manque de capitaux d'investissement. La délégation éthiopienne se félicite par conséquent de l'idée d'une étude de la transformation éventuelle du Fonds spécial pour lui permettre de financer à la fois le préinvestissement et les investissements. M. Zelleke appuie sans réserve le projet de résolution.

22. M. CUBILLOS (Chili) dit que l'appui que son pays accorde à la création d'un fonds d'équipement des Nations Unies est bien connu. Dans tous les organes qui ont traité de la question, la délégation du Chili a lutté inlassablement pour faire aboutir la propo-

sition. Cette lutte incessante entre maintenant dans une nouvelle phase. Certains peuvent voir un échec dans le fait que le Comité pour un fonds d'équipement des Nations Unies n'a pas réussi à adopter des mesures pratiques et décisives en vue de la création du fonds. Rien ne pourrait être plus éloigné de la vérité. La proposition s'est heurtée dans le passé à une opposition encore plus grande. L'abandon du projet du SUNFED en faveur de la création du Fonds spécial et de l'AID a été une déception pour ceux qui souhaitent voir les Nations Unies créer leur propre organisation pour le financement du développement économique. Mais les idées saines persistent et la délégation chilienne ne perd pas courage. Le Comité pour un fonds d'équipement des Nations Unies a déjà élaboré un projet de statuts et a recommandé l'étude de mesures pratiques destinées à transformer le Fonds spécial en un fonds d'équipement.

23. La délégation chilienne patronne le projet de résolution avec la conviction que l'étude proposée pourrait constituer un important pas en avant, surtout étant donné que les résolutions 1219 (XII) et 1240 (XIII) de l'Assemblée générale ont envisagé la possibilité d'élargir le mandat du Fonds spécial. L'appui donné au projet de résolution ne signifie nullement que la délégation chilienne abandonne l'idée originale de la création d'une organisation autonome au sein des Nations Unies, chargée précisément de financer les plans de développement économique. La délégation chilienne continue à rechercher l'application des nombreuses résolutions adoptées en la matière et considère la phase actuelle comme transitoire.

24. M. MARAMIS (Indonésie) dit que des événements récents ont démontré que les Nations Unies doivent jouer un rôle beaucoup plus important dans la fourniture d'une assistance au développement. Les pays en voie de développement se heurtent à de graves difficultés s'ils planifient leur développement à long terme avec l'aide de sources extérieures aux Nations Unies. Comme l'a fait observer le représentant de Ceylan, le jeu de la politique nationale et internationale peut occasionner des changements susceptibles de faire modifier radicalement les plans. Chaque nation a le droit souverain de fixer sa politique en matière d'aide, mais la brusque perturbation des programmes de développement peut causer des dommages irréparables. L'objectif ultime du développement est de poser les fondations de la prospérité et de la paix mondiales. Les peuples du monde industrialisé ont un enjeu aussi grand que les peuples des pays arriérés dans la poursuite de cet objectif. Leurs intérêts communs sont au-dessus de toutes les différences politiques, économiques, sociales et culturelles. L'aide bilatérale sera nécessaire pendant un certain temps encore, mais si elle ne devient pas plus objective elle risque de ralentir le rythme du développement et de provoquer des rancunes.

25. Les pays en voie de développement ont depuis longtemps préconisé l'augmentation substantielle des ressources pour le développement réparties par les Nations Unies. Les Nations Unies doivent se consacrer à des activités d'investissement afin d'assurer une répartition juste, rationnelle et soutenue des ressources. Peuvent-elles fournir une impulsion efficace pendant la Décennie pour le développement si elles restent à l'écart du domaine vital de la finance internationale?

26. L'adoption du projet de résolution n'entraînera pas la création immédiate d'un fonds d'équipement,

mais elle aidera le Comité saisi de la question à s'acquitter de son mandat. La délégation indonésienne voit dans le texte une mesure concrète vers la création du fonds et l'appuie pour ce motif, étant entendu qu'il n'implique aucun engagement à suivre une ligne d'action déterminée. La délégation indonésienne préférerait toujours une institution financière distincte. Etant donné que, de l'avis général, le projet de résolution n'implique aucun engagement, la délégation indonésienne espère qu'il recevra un appui unanime.

27. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle que, au cours des 12 dernières années, la délégation de l'URSS a toujours appuyé le vœu des pays en voie de développement de voir établir un fonds d'équipement des Nations Unies.

28. La délégation de l'Union soviétique approuve la proposition des pays en voie de développement tendant à transformer le Fonds spécial en un fonds d'équipement, qui devrait être constitué selon les mêmes principes que le Fonds spécial, énoncés dans les résolutions 1219 (XII) et 1240 (XIII) de l'Assemblée générale.

29. M. Arkadyev a noté avec satisfaction que de nombreux représentants de pays en voie de développement partagent les opinions de l'Union soviétique, comme il ressort des débats du Comité pour un fonds d'équipement des Nations Unies et de la discussion générale à la Deuxième Commission. La création du Fonds spécial a été le résultat d'un compromis entre partisans et adversaires du SUNFED. De nombreuses délégations, notamment celles des pays en voie de développement, ont précisé alors que leur appui était provisoire et que le Fonds spécial devrait finalement se transformer en SUNFED. La même idée est exprimée dans les résolutions 1219 (XII) et 1240 (XIII), adoptées, il faut le rappeler, à l'unanimité. Le Fonds spécial a donc été tenu pour un prototype du SUNFED. M. Arkadyev se félicite de la déclaration du Directeur général du Fonds spécial (882<sup>ème</sup> séance) prévoyant l'extension de ses activités au domaine de l'industrie et l'augmentation de son assistance aux pays en voie de développement pour faciliter des projets industriels. Le Fonds spécial devrait devenir un fonds d'investissement au vrai sens du terme, dont l'objet principal serait d'aider les pays en voie de développement dans leur développement industriel, par des prêts sans intérêt ou à faible intérêt. Ce fonds devrait avoir de nouveaux objectifs et opérer selon des principes nouveaux. Il devrait appliquer la règle de l'universalité et ses organes directeurs devraient être constitués compte dûment tenu d'une équitable représentation des divers groupes d'Etats. Les contributions devraient être volontaires et être versées soit en monnaie nationale, soit en nature, à savoir matériel, machines, et en connaissances techniques.

30. M. Arkadyev regrette qu'en rédigeant le projet de statuts le Comité pour un fonds d'équipement des Nations Unies n'ait pas tenu compte de la proposition de l'Union soviétique tendant à admettre tous les Etats qui le désirent. Il n'a pas non plus cru devoir reprendre la proposition soviétique en faveur de contributions volontaires et de prêts à long terme et à faible intérêt.

31. Pour ce qui est du projet de résolution, M. Arkadyev attire l'attention sur l'alinéa a du paragraphe 2 du dispositif, qui mentionne les activités de préinvestissement et d'investissement du fonds envisagé. La délégation soviétique persiste à penser que ce fonds devrait s'occuper essentiellement de l'indus-

rialisation des pays en voie de développement et du développement du secteur public.

32. La délégation soviétique veut croire que le projet de résolution sera adopté et elle espère que la présentation à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de l'étude proposée contribuera à hâter la création du fonds.

33. M. TELL (Jordanie) attend beaucoup, comme le représentant de l'Inde, de l'établissement du nouveau fonds. Le Fonds spécial accomplit une tâche efficace et fournit aux pays en voie de développement une assistance technique nécessaire. La délégation jordanienne estime toutefois que le Programme élargi d'assistance technique doit rester distinct du Fonds spécial. En appuyant le projet de résolution, elle ne s'engage nullement à une position immuable.

34. M. GHEBEH (Syrie) considère que le représentant de la Yougoslavie a expliqué très clairement comment la transformation du Fonds spécial en un fonds d'équipement offrait un moyen sûr de répondre aux besoins d'aide multilatérale. On reconnaît généralement que l'aide et les prêts fournis aux pays en voie de développement aux termes d'accords bilatéraux jouent un rôle important et continueront à le faire. Toutefois, il est bien connu que cette assistance présente certains défauts et qu'elle manque notamment d'une base équitable pour fournir des capitaux. De plus, un courant multilatéral de capitaux assurerait des conditions d'intérêts plus favorables. M. Ghebeh convient avec le représentant de la Suède que la coordination des activités de l'ONU et des transferts bilatéraux de capital augmenterait l'utilité du fonds proposé. Il votera en faveur du projet de résolution.

35. M. HAMID (Irak) s'intéresse à la question à l'examen pour deux raisons. Premièrement, l'Irak est un pays en voie de développement qui voudrait améliorer l'existence de sa population et de toute l'humanité par une coopération universelle que l'Organisation des Nations Unies offre le meilleur moyen de réaliser. Deuxièmement, l'Irak est membre du Comité pour un fonds d'équipement des Nations Unies.

36. Comme d'autres orateurs l'ont indiqué, le fonds envisagé n'est encore qu'une idée, sans grande chance de se concrétiser. Les débats au Comité pour un fonds d'équipement des Nations Unies ont montré que certains pays développés s'opposent toujours à sa création. A la troisième session du Comité, toutefois, on a proposé de transformer le Fonds spécial en fonds d'équipement. La délégation irakienne y voit une raison d'espérer la création d'un fonds d'équipement, puisque la proposition prévoit des activités d'investissement comme de préinvestissement. L'Irak a bénéficié des activités de préinvestissement du Fonds spécial et elle apprécie l'assistance donnée dans ce domaine. La délégation irakienne espère que si l'idée d'un fonds d'équipement survit les pays fortement développés changeront finalement d'attitude.

37. Telles sont les raisons qui ont conduit la délégation irakienne à présenter, avec d'autres délégations, le projet de résolution à l'étude, persuadée notamment qu'il serait utile de proroger le mandat du Comité, étant donné son expérience. La délégation irakienne espère que, par sa modération, le projet de

résolution sera adopté à l'unanimité par la Commission et en séance plénière.

38. M. SMID (Tchécoslovaquie) réitère l'appui de sa délégation à un fonds d'équipement. La troisième session du Comité a apporté une contribution effective à la création d'un tel fonds. La proposition tendant à transformer le Fonds spécial en un fonds d'équipement est logique, vu les résolutions 1219 (XII) et 1240 (XIII) de l'Assemblée générale, ainsi que la situation économique mondiale.

39. L'étude demandée dans le projet de résolution devrait considérer la possibilité de transformer le Fonds spécial en un véritable fonds d'équipement, sur le modèle du SUNFED. C'est dans cet esprit que la délégation tchécoslovaque votera en faveur du projet.

40. M. DJOBO (Togo) déclare que son pays a appuyé sans réserve la constitution d'un fonds d'équipement des Nations Unies. Ce fonds devrait fournir aux pays en voie de développement des capitaux à faible intérêt. Il existe actuellement deux groupes de pays dans le monde: ceux qui s'industrialisent et ceux qui se livrent à des recherches et des études pour découvrir les moyens d'assurer leur développement économique. Le Togo appartient à cette dernière catégorie et donne encore la priorité aux activités de préinvestissement. M. Djobo doute que le Fonds spécial dispose des ressources nécessaires à la fois aux activités de préinvestissement et d'investissement, après sa transformation en fonds d'équipement.

41. Comme l'a dit le représentant de l'Inde, le projet de résolution ne demande qu'une étude, sans engagement quant à un fonds d'équipement. La délégation togolaise comprend les raisons des auteurs, qui ont présenté le projet de résolution pour chercher à surmonter les objections faites à la création d'un fonds d'équipement distinct. Elle votera donc avec eux, en espérant que l'étude proposée tiendra compte de la nécessité d'activités de préinvestissement aussi bien que d'investissement.

42. M. ROUANET (Brésil) pense que deux voies s'offrent aux Nations Unies pour la constitution d'un fonds d'équipement: créer un fonds nouveau ou transformer une institution existante. La délégation brésilienne préfère la première solution, mais elle croit qu'on doit étudier toutes les possibilités. Dans cet esprit, elle a appuyé la proposition du Comité pour un fonds d'équipement des Nations Unies tendant à faire faire une étude des mesures pratiques que l'Assemblée générale pourrait prendre en vue de transformer le Fonds spécial en fonds d'équipement. La délégation brésilienne a toujours considéré le préinvestissement comme une activité provisoire du Fonds spécial et elle appuie donc le projet de résolution. L'étude devrait faire une large place au projet de statuts, qui devraient être ceux de tout organe que l'on créerait. La délégation brésilienne partage la crainte de certains représentants de pays en voie de développement que les activités d'investissement du nouveau fonds ne l'empêchent de poursuivre son assistance au préinvestissement.

43. La délégation brésilienne appuie le projet de résolution et espère que la Commission l'adoptera à l'unanimité.

La séance est levée à 13 heures.